

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Century / modèles moteur V6-231-Turbo (5 places)	Fiches d'homologation N°
Voiture de tourisme	BUICK			CH 0330 75
Constructeur	BUICK MOTOR DIVISION of G. M. C. Flint, Michigan (USA)			
Identification	sur la plaquette du constructeur "Century 4A..." et "CH 0330 75" *) devant le No du châssis "4.0939." resp. "4.8739."			
Plaquette constructeur	dans le compartiment du moteur, à droite sur la traverse du radiateur			
N° du châssis	à gauche, derrière le pare-brise			
Identification du moteur	" 38 " à gauche, à l'avant latéralement sur la culasse (frappée par l'importateur)			
Importateur principal	General Motors Suisse SA, 2501 Bienna			
Véhicule homologué	4H8739H 168 938			
Châssis			Moteur	
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	Marque BUICK
Direction	mécanique avec assistance hydraulique			
Transmission	boîte mécanique			
Nombre de vitesses	5	Entrainement	sur roues arrière	
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.interne, assistance par dépression, sur toutes les roues,			
Frein auxiliaire	AV= soupape de dosage AR= limiteur mécanique, à expansion interne, sur les roues arrière			
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire			
Ralentisseur	-			
Contrôle 2 circuits	par différence de pression; lampe-témoin combinée			
			Moteur	
				Marque BUICK
				Type V6-231-4bbl (3)
				Construction Y
				Carburant B
				Refruidissement eau
				Alésage 96,52
				Cylindree 3789
				Puissance en kW 125
				SAE-net CV 170
				Brut à proximité 78 dB(A) à 1/min 3000 **)
				Silencieux 1 = 510 x 250 x 140 mm
				Mesure des gaz ECE-15/03; CO 0,15 % à 740 t/min +)
				Déparasitage OCE, annexe B, chiffres 3+4 = D
Carrosserie	limousine			
Nombre de portes	2 ou 4	Indic. vitesse	km/h	
Ceintures sécurité	SAE-J-4c	Rétroviseurs	intérieur / gauche / droite	
Cafe	-	Attelage	-	
Antivol	verrouillage de la direction			
Nombre de places	5 av. 2	centre	ar	3
Dimensions	intérieur	extérieur		
Longueur	4969	Empattements	2745	/
Largeur	1826	Essieu double	av	ar
Hauteur	1410	Voie	av	1486 ar 1467
Porte à faux	lat.	Voies	av	-
	av	970	ar	-
	ar	1254	Braquage ø	g 11300 d 11300
Distance volant - vers l'avant du véhicule -				
			Poids	
			avant	arrière
			890	700
			110	240
			1000	940
			195/75 R 14	195/75 R 14
			R / 2,0	R / 2,0
			1160	1160
			pour V max varie selon la marque, minimum 189 km/h	
			Garantie poids remorquable avec frein 1609	
			Garantie poids remorquable sans frein 454	
			Garantie poids de l'ensemble 1609	
			Poids remorquable testé 189 km/h	
			Vitesse maximale selon le constructeur 189 km/h	
			Vitesse maximale testée - km/h	
			Charge garantie sur le toit 77 kg	

Équipement	§)	
Feux de route	HCR	(E)
Feux de croisement	HCR	(E)
Feux de position	A	(E) dans HCR
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	R-S1	(E)
Clignoteurs	av 1	(E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av	AV + AR ar SAE A, DOT
Feux de gabarit	av	
Feux complémentaires		
Eclairage plaque	2/ séparés, dans pare-chocs	
Essuie-glace	2/ balaie avec/ sans lave-glace	
Avertisseurs	DELCO REMY A+F	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	B U I C K		Century
Homologation			
N°	CH	0330 75	
Carrosserie	limousine		
Places	total	5	avant 2
Poids à vide	1590	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	19,30
Poids total	2147	Cylindrée	3789

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation :

- *) Modèles : 4AL09 = Century Limited 4 portes 4AH09 = Century Custom 4 portes 4AH87 = Century Custom 2 portes
- ***) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 50 km/h, A2, IA 2,73 = 71 dB/A.
- +) Mesure des gaz : la marque d'homologation se trouve dans le compartiment du moteur, sur la plaquette du constructeur.
- ++) Variante de pneus : P205/70 R 14 charge par essieu 1130 (2,0) V-max. varie selon la marque, minimum 189 km/h
185 HR 14 1130 (2,2) 210 km/h
205/70 HR 14 1110 (2,0) 210 km/h
195/70 HR 14 1120 (2,3) 210 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de position d'origine sont débranchés et remplacés par A (E) dans HCR (E);
- les clignoteurs AV d'origine sont débranchés; il est monté 2 clignoteurs complémentaires homologués E;
- les catadioptrés d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires;
- les ampoules d'origine des feux rouges/stop/clignoteurs AR sont trop puissantes; les feux rouges/stop sont équipés d'ampoules de 21/5 watts, les clignoteurs de 21 watts; (un autocollant doit indiquer la puissance exigée des ampoules lorsqu'elle diffère de celle d'origine);
- la sortie de l'échappement est conduite droit vers l'arrière jusqu'à l'extrémité de la carrosserie;
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule;
- l'emblème de la marque sur le capot est admis.

A noter dans le permis de circulation:

102 - charge utile de la galerie, max. 77 kg.

Lieu et date de l'homologation

Service fédéral d'homologation

Studen, 26.03.79